

## SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2010

### CIMETIERE

#### Concessions au cimetière

Mme le Maire rappelle aux Conseillers que les tarifs des concessions du cimetière n'ont pas évolué depuis le 01/01/2005 ; après en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident à l'unanimité des votes de fixer comme ci-après les tarifs des concessions au cimetière à partir du 01 décembre 2010 :

durée concession	le m <sup>2</sup>	la concession
Temporaire 15 ans	60 €	120 €
Trentenaire	100 €	200 €
Cinquantenaire	150 €	300 €

#### Jardin du souvenir

Mme le Maire informe que l'aménagement en jardin du souvenir d'une partie du cimetière est à présent achevé et qu'il convient de fixer les tarifs de concession de l'emplacement des cavurnes ainsi que le tarif pour la dispersion des cendres.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident à l'unanimité des votes de fixer les tarifs au jardin du souvenir comme ci-après à partir du 01 décembre 2010 :

concession	la concession	
Temporaire 15 ans	60 €	
Trentenaire	100 €	
Cinquantenaire	150 €	
Dispersion des cendres	----	60 €

### ECOLE

Mme le Maire donne lecture du courrier de Mr le Directeur de l'école qui sollicite la possibilité d'utiliser la salle polyvalente pour les séances de motricité des enfants de maternelle.

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil, compte tenu des conditions particulières d'accueil des classes maternelles cette année encore, accordent l'usage de la salle polyvalente comme demandé par Mr le Directeur, ½ journée par semaine le mardi, sauf si la salle était louée auquel cas la séance de motricité serait décalée.

Il est bien entendu que dès la mise en service du nouveau groupe scolaire, la salle polyvalente ne sera plus à disposition.

### LOCATIONS DE LA SALLE POLYVALENTE

Mme le Maire donne lecture du règlement intérieur établi pour l'utilisation de la salle polyvalente et des montants fixés pour les indemnités en cas de constatation de casse ou de manques de matériel.

Le Conseil adopte à l'unanimité des votes le règlement intérieur et les indemnités qui seront annexées à la délibération.

### SALLE POLYVALENTE

Mme le Maire rappelle aux Conseillers qu'il convient d'équiper les 10 baies de la salle polyvalente de stores à rouleaux.

Elle présente les devis ci-après :

<u>Entreprise</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Montant TTC</u>
Miroiterie Cauchoise	2 129.38	2 546.74
E Caux Baies	3 852.00	4 606.99
MCP Menuiseries	4 762.80	5 696.31

Après avoir comparé les devis et en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident :

- de réaliser l'équipement en stores à rouleaux des 10 baies de la salle polyvalente
- de choisir l'entreprise Miroiterie Cauchoise
- d'accepter le devis pour son montant
- d'autoriser Mme le Maire à toutes les signatures nécessaires à la bonne réalisation du projet.

### EMPRUNT SALLE POLYVALENTE

Mme le Maire expose au Conseil la proposition de prêt de la Caisse d'Epargne Normandie. Après en avoir délibéré,

Le Conseil décide de réaliser auprès de la CAISSE D'EPARGNE NORMANDIE et aux conditions de cet établissement, un emprunt à taux fixe de la somme de 100 000 € et dont le remboursement s'effectuera en 20 ans au moyen d'échéances trimestrielles.

Ce prêt portera intérêts aux conditions spécifiées au contrat, soit 3.85 %.

Mme le Maire est autorisée à signer le contrat de prêt à intervenir avec la Caisse d'Epargne Normandie et est habilitée à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans ledit contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Mme le Maire est autorisée à signer la demande de règlement sans mandatement préalable, prise en application de l'instruction n° 88 141 K1.M0 du Ministère des Finances et du Budget du 15/12/1988 publiée au Bulletin Officiel de la Comptabilité publique.

### RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Mme le Maire rappelle que pour financer ses besoins de trésorerie, la commune de Motteville a contracté auprès de la Caisse d'Epargne Normandie une ouverture de crédit dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 700 000 € et dont l'échéance est fixée au 23 février 2011. Mme le Maire rappelle que les travaux de construction du groupe scolaire actuellement en cours nécessitent une trésorerie importante et propose que soit renouvelée pour un an à partir du 23 février 2011 la ligne de trésorerie pour le même montant et aux mêmes conditions.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident à l'unanimité des votes le renouvellement de la ligne de trésorerie tel que proposé par Mme le Maire.

### AVENANT AU BAIL MURS DU COMMERCE

Mme le Maire rappelle que le bail des murs du commerce vient d'être repris par les nouveaux propriétaires du fonds, Mr et Mme BOUTARD.

Mme le Maire informe que Mr et Mme BOUTARD désirent ajouter une activité « petite restauration rapide » au bail.

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal considérant le bien fondé de la demande et après en avoir délibéré :

- autorisent l'ajout de l'activité « petite restauration rapide » par avenant au bail des murs du commerce
- autorisent Mme le Maire à signer l'avenant.

### BORNE INCENDIE

Mme le Maire informe le Conseil que la borne à incendie du hameau des mares est hors service et qu'il convient de la remplacer.

Elle présente le devis de Véolia qui s'élève à la somme de 2 095.45 HT et informe qu'une subvention de 20 % du HT est envisageable pour ces travaux.

Elle précise que dans ce hameau, seule une habitation est sur le territoire de Motteville, les autres se trouvent sur la commune de St Martin aux arbres.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident, sous réserve de l'acceptation par la commune de St Martin aux arbres d'une participation à hauteur de 50 % du montant restant à la charge de la commune de Motteville, de faire réaliser les travaux .

Une demande en ce sens sera envoyée à Mme le Maire de St Martin aux arbres.

### DIVERS

Mme le Maire informe le Conseil que la date des vœux est fixée au dimanche 16 janvier.